GAMMARTH IMMOBILIERE
SA au capital social de 1 000 000 DT
Rue du Lac d'Annecy- Passage du Lac Malawi
Immeuble AL KARAMA HOLDING
Les berges du lac Tunis 1053
MF: 425194L/P/M/000
TEL :+ 216 71 962 218 - +216 98 910 000
Fax : +216 71 962 175
www.gammarth-immobiliere.tn
Contact@gammarth-immobiliere.tn

Avis de Vente au plus offrant

A.O. N° 21 /2016

La société Gammarth Immobilière (G.I), Société de droit tunisien propriété de l'Etat et mandatée par ce dernier se propose de lancer un appel d'offres de Cession à l'amiable pour le compte de l'Etat tunisien de deux (02) Biens Immobiliers sis **à La Soukra-Ariana** (Lots séparés):

Lot	Villa	Titre Foncier	Emplacement	Sup. Terrain	Sup. Couv. approximative
I	**Malek**	**44752 Ariana**	La Soukra, Route de Choutrana en mitoyenneté avec l'ensemble résidentiel « Jinene Soukra »	5 000 m²	1 586 m²
II	**El Amal**	**43796 Tunis**	A proximité du centre commercial « Carrefour » et de l'hôpital Mongi Slim direction la Soukra Avenue Fattouma Bourguiba (Route Nationale RN10)	4 155 m²	777 m² **A réétudier afin d'être rénovée ou reconstruit (Zone UBa2)**

Les plans de situation sont disponibles sur le site www.gammarth-immobiliere.tn, ou directement chez Gammarth Immobilière.

Les biens immobiliers objet de la cession sont **libres de tous droits ou hypothèques** et relèvent de la propriété de l'Etat tunisien. Ils figurent dans le domaine de propriété privée de l'Etat. La propriété a été acquise par l'Etat aux termes des décisions de confiscation et en application du Décret-loi n° 2011-13.

La résidence « Malek » objet du lot I est située dans une zone résidentielle luxueuse à Chotrana, La Soukra à proximité de l'aéroport International Tunis-Carthage et des centres commerciaux de La Soukra et La Marsa. Le bâtiment présente une structure stable et en bon état, il a subi des effets de dégradation. Tous les lots spéciaux doivent être étudiés et refaits de nouveau.

Le bien « El Amal » objet du lot II est un terrain clôturé situé à La Soukra, contenant quatre (04) constructions dégradées avec deux entrées depuis la route nationale RN 10. La structure des bâtiments et les lots spéciaux ont connu des effets de dégradation. Il doit être réétudié afin d'être rénové de nouveau ou reconstruit (Zone UBa2 selon le plan d'aménagement de La Soukra).

La vente porte sur les divers ouvrages, équipements et biens dans l'état où ils se trouvent, à constater sur place par le soumissionnaire et ses conseillers sous sa propre responsabilité. Gammarth Immobilière et l'Etat garantissent que la possession soit paisible contre les troubles de droit du fait des tiers - garantie incidente et appel en garantie.

Toute personne physique ou morale désirant prendre part au présent appel d'offres est autorisée à visiter les biens mis en vente. Les visites seront organisées sur rendez-vous durant la période allant du 08 Août

au 19 Septembre 2016. Les candidats devront en formuler la demande de visite auprès de Gammarth Immobilière selon les conditions fixées dans le cahier des charges (C.C) et après retrait de ce dernier, aux heures ouvrables, contre le paiement de la somme non remboursable de cent cinquante dinars (150 DT) en espèces ou par chèque au service financier de la société ou à son agence régionale sise en face du carrefour Sahloul-Sousse.

Chaque candidat est admis à participer à un ou deux lots séparément. Les soumissionnaires feront parvenir leurs offres par voie postale, sous pli recommandé, par rapid-poste ou les déposer directement au bureau d'ordre central de Gammarth Immobilière contre décharge. Les offres seront placées sous enveloppe extérieure fermée et scellée avec la mention :

Destinataire : Société Gammarth Immobilière
Adresse : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Immeuble Al Karama Holding Les berges du lac 1053 Tunis - Tunisie
Objet : Participation à l'Appel d'Offres n° 21 /2016
«A Ne Pas Ouvrir par le service du bureau d'ordre»

Cette enveloppe extérieure comportera les pièces administratives et financières de A à F énumérées dans l'art. 8 « contenu des offres » dont le cautionnement de participation selon les conditions figurant au C.C est fixé à **cinquante mille dinars (50 000 DT) pour chaque lot.**

La date limite de remise des offres est fixée au **Mardi 20 Septembre 2016 à 16H00**, le cachet du bureau d'ordre de G.I faisant foi. **La séance publique d'ouverture** des plis sera tenue le même jour à **16H30** au siège de la société en présence d'un huissier notaire, des soumissionnaires ou leurs représentants (munis d'une pièce d'identité et d'une procuration).

Les soumissionnaires demeurent liés par leurs soumissions pendant **cent cinquante** (150) j**ours** à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

Pour plus d'informations veuillez contacter le service commercial de la société ou son agence régionale *(71 962 218 ou 73 369 037 ou 98 910 000*). **GI**